



Promotion du compostage en habitat pavillonnaire

Cadre de restitution : Programme Local de Prévention

CARTE D'IDENTITÉ DE L'ACTEUR ET SON TERRITOIRE

Gmva

Pibs li - 30, Rue Alfred Kastler
Bp 70206
<https://www.golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh/>

EVEN

Patrick

Grand Est

patrick.even@ademe.fr

Mots-clés: Espace privé MENAGE, BIODECHET,, DECHETS VERTS, CONTENEUR

CONTEXTE

Description du contexte de l'action:

L'ADEME estime que le développement du compostage domestique est l'une des actions emblématiques nationales. En effet, la matière organique représente 30 à 50% des Ordures Ménagères résiduelles (OMr), soit en moyenne 70 kg/hab/an de déchets fermentescibles en habitat pavillonnaire.

Dès la prise de compétence collecte des déchets, Vannes Agglomération a très rapidement proposé à ses habitants des composteurs. Cette mise à disposition "gratuite" concernait, dans un premier temps, les terrains d'une surface inférieure à 500 m² afin de privilégier les foyers ayant des difficultés à réaliser du compostage en tas. Cette limite est ensuite passée à 1000m² en 2005. En 2009, la commission « collecte des déchets » a décidé de lever la contrainte des 1000m² et de proposer cet équipement à tous les pavillons possédant un terrain et souhaitant s'investir dans le compostage individuel à raison d'un composteur par foyer.

OBJECTIFS ET RÉSULTATS

Objectifs généraux:

- Atteindre l'objectif de réduction et de valorisation des OMR fixé par le Grenelle de l'environnement (-7% sur 5 ans)
- Promouvoir une action emblématique de l'ADEME dans la démarche de prévention des déchets
- Proposer aux usagers des solutions pour détourner les déchets organiques et ainsi limiter les déplacements vers les déchèteries
- Sensibiliser le public sur la réduction des déchets à travers le compostage individuel, geste dont l'influence est majeure sur la réduction des déchets
- Communiquer sur les pratiques de jardinage au naturel

Résultats quantitatifs:

En 2013 :

- 1 186 foyers supplémentaires ont été dotés d'un composteur individuel en 2014 soit 17 362 foyers équipés sur l'ensemble du territoire de l'agglomération
- 437 enquêtes à domicile de réalisées depuis 2013 (pratiquait déjà le compostage avant = 48% de non, 45% de oui en tas et 8% dans un autre composteur // satisfaction par rapport au composteur = 90% de satisfait à très satisfait // Utilisation du bio seau = 94% des foyers l'utilise)
- 2 732 tonnes cumulées de déchets organiques potentiellement détournées

Résultats qualitatifs :

• REUNION PUBLIQUE :

En 2010, Vannes agglo a souhaité revoir l'organisation des mises à disposition de composteurs en privilégiant l'information donnée lors de la distribution. En effet, toute inscription s'effectue désormais par téléphone avec vérification au préalable si le foyer n'a pas déjà été doté. Courant de l'année, il est ensuite prévu trois campagnes de distributions (janvier/juin/octobre). C'est au cours de ces réunions publiques de 30 minutes que nous essayons de leur apporter les bases pour débiter dans la pratique du compostage.

?

• ENQUÊTE A DOMICILE :

Il nous a semblé indispensable d'évaluer les conditions dans lesquelles les usagers utilisaient le matériel (composteur / bio-seau) et de mesurer leur satisfaction depuis leur mise à disposition. C'est pourquoi, depuis 2012, une enquête est réalisée en porte à porte afin d'évaluer ces indicateurs. Celle-ci devrait permettre de mesurer la pratique du compostage et d'ajuster l'action en fonction des attentes des habitants.

MISE EN OEUVRE

Planning:

- Début 2005 > Fin 2007 : Distribution d'un composteur / foyer pour les terrains < à 500m². Deux distributions/an. 1 seul point
- Début 2008 > Fin 2008 : Distribution d'un composteur / foyer pour les terrains < à 1 000m². Deux distributions/an. 1 seul point
- Début 2009 > Fin 2009 : Distribution d'un composteur / foyer. Levée de la contrainte de superficie de terrain. Trois distributions/an. 4 points
- 2010 > 2015 : Distribution d'un composteur + 1 bio seau / foyer
- Septembre 2012 > 2014 : Questionnaire posé en porte à porte porté sur les pratiques de compostage et la satisfaction des usagers

Année principale de réalisation:

2008

Moyens humains :

En 2013 :

- 450 heures chaque année pour les 3 campagnes de distribution
- 130 heures pour le suivi en porte à porte

Moyens financiers :

En 2014 :

- Budget annuel de fourniture : 46 296€
- Campagne de communication : 1 200€
- Adhésif bio seau
- Guide composteur (*fourni par le SYSEM*)

Moyens techniques :

- Composteur 400l

- Bioseau

- Guides du compost

- Autocollant "consignes" pour le bioseau

- Prévoir barrière et signalétique pour assurer la sécurité et la logistique

-

Partenaires mobilisés :

- Association les jardiniers de France

- Fournisseur de composteur

- Les communes

-

VALORISATION

Facteurs de réussite :

Action emblématique déjà menée dans de nombreuses collectivités.

La logistique peut en revanche être déployée sur une autre collectivité car très appréciée des bénéficiaires et des élus.

Difficultés rencontrées :

L'organisation et la logistique des distributions : le fait d'obliger les futurs bénéficiaires d'assister à la réunion publique les implique davantage et les sensibilise aux règles de base pour bien débiter dans la pratique.

Recommandations éventuelles:

- Veiller à la qualité du composteur
- Faire remplir les bénéficiaires une attestation comme quoi ils ont bien été équipé d'un composteur et nous autorisant à venir les enquêter
- La réunion publique est indispensable
- Equiper les foyers à raison d'un seul composteur par foyer.
- Ne pas assurer de service "après-vente"

Type de programme :
Programme Local de Prévention

DÉCOUVRIR L'ACTEUR SUR SINOE ®

[Découvrir](#)



Dernière actualisation de la fiche : **avril 2019**

Fiche action réalisée sur le site : www.optigede.ademe.fr

Les actions de cette fiche ont été établies sous la responsabilité de son auteur.